Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212200562-20251124-2025_10_06-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAIGNOT, 1ère adjointe - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4ème adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5ème adjointe - M. Lawrence BARBIER - M. Vincent LAGOGUÉ - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Carole VIVIER.

Etaient absents : M. Alain BRARD, 2ème adjoint - M. Jérôme LEGOFF - Mme Christelle LEMAIRE - M. Fabrice ROTH - M. Jérôme PAPELARD - Mme Sabrina PIEDEVACHE.

Quorum : 9

Pouvoirs : M. Alain BRARD à Mme Caroline GAIGNOT
Mme Christelle LEMAIRE à Mme Carole VIVIER
M. Fabrice ROTH à M. Patrice GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PLANCHOT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 17 novembre 2025 et affichée à la porte de la Mairie le 17 novembre 2025.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 24 novembre 2025.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 30 octobre 2025 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2025-10-06

Objet : Attribution de chèques cadeaux aux agents - Année 2025

Vu les articles L731-1 à L731-5 du Code de la Fonction Publique relatifs à l'action sociale en faveur des agents publics ;

Vu l'avis du Conseil d'État du 23 octobre 2003 (n° 369315) ;

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelle ou collective, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir ;

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération ;

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;

A l'occasion de Noël, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir aux agents communaux des chèques cadeaux, au titre de l'action sociale, selon les conditions définies ci-après :

Évènement :	Noël
Montant :	150 € / agent (indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir)
Bénéficiaires :	titulaires, stagiaires, non titulaires (CDD et CDI de droit public)
Conditions :	être présent en décembre 2025 être présent depuis au moins 6 mois (continus)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 12, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212200562-20251124-2025_10_06-DE

- **DECIDE** d'attribuer aux agents titulaires, stagiaires et non-titulaires (CDD et CDI de droit public) des chèques cadeaux selon les conditions définies ci-dessus,

- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable Public assignataire.

Fait à Evran, le 25 novembre 2025

MAIRIE D'EVRAN 22630

Jacqueline PLANCHOT,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire